

Le Pailherou

BULLETIN MUNICIPAL DE PAILHARÈS - MAI 2023

HOMMAGE

Nicolas Menet, *Faire le deuil de soi*

Nicolas Menet, habitant de Pailharès, raconte dans le livre *Faire le deuil de soi* son parcours de fin de vie. Il est décédé le 4 février 2023, à 43 ans, des suites d'un glioblastome de grade 4, cancer du cerveau agressif et incurable.

Dirigeant du premier pôle d'innovation européen dédié à l'avancée en âge dans nos sociétés, Nicolas Menet envisageait à 42 ans de réaliser son rêve : entrer en politique et devenir député. Mais ce 18 novembre 2021, un accident vasculaire cérébral vient brutalement remettre en cause ses ambitions : un cancer du cerveau incurable ouvre devant lui le chemin vers une mort à brève échéance.

N'ayant jusque-là, comme la plupart des gens de sa génération, jamais été confronté à la mort, pas même à la maladie, Nicolas va envisager sa propre disparition comme un ultime projet, en collaboration avec ses proches et le corps médical.

Dès lors, il invente des stratégies, suit un parcours initiatique ardu pour aborder, de la manière la plus



responsable qui soit, la fin de sa vie de façon sereine, en accord avec lui-même et ce que la société lui propose en matière de soins palliatifs et de choix individuels.

Bien davantage que le seul récit d'une expérience personnelle intime et intense, lucide et déjà généreux en soi, ce livre porte un message so-

ciétal fort. En formulant des propositions concrètes, inspirées de son « observation participante », celui qui se rêvait député réveille nos consciences et nous invite à porter un autre regard sur la mort, et donc sur la vie.

Son livre, *Faire le deuil de soi*, aux éditions Le Cherche Midi, est disponible à la bibliothèque de Pailharès. On peut également trouver sur internet des vidéos où il témoigne de son cheminement et de ses propositions aux députés et au président de la République sur la loi encadrant la fin de vie.

PRATIQUE

Contacteur la mairie :

04 75 06 00 65

mairie@pailhares.fr

Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi

de 8h à 12h

l'après-midi sur demande

Permanence de Mme la Maire :

vendredi de 8h30 à 12h

samedi sur demande

Toutes les infos sur :

www.pailhares.fr

VOTRE CONSEIL

Fleurissement

Au printemps, un comité de fleurissement du village composé entre autres de Guy Blanchard, Thérèse Gentil, Colette Rouchier et Anne Schmitt a planché sur de nouvelles façons de fleurir le village.

L'objectif était double : investir dans des plantes vivaces pour réduire le coût du fleurissement d'une année sur l'autre, et miser sur des plantes résistantes au soleil et à la chaleur pour mieux faire face aux futures canicules et sécheresses.

Au centre du village, l'abribus et le monument au mort ont ainsi vu arriver de nouveaux contenants en terre cuite, s'ajoutant aux pots existants, plantés de dipladénias, gazanias, rosiers grimpants, ainsi qu'un érable du japon, un abélia, un



budléia et un forsythia.

D'autres travaux sont prévus à l'automne sur la place du Fort pour remplacer la haie de thuyas par une haie fleurie. Des arbustes sont également envisagés pour égayer le cimetière du bas.

EN BREF

Ardéchoise Le comité d'organisation de l'Ardéchoise cherche des bénévoles pour l'organisation et/ou la tenue du stand ravitaillement du col du Buisson. Si vous êtes disponible, contactez Guy Blanchard au 06 27 08 71 05.

VOTRE CONSEIL

Budget 2023

Le budget 2023 pour la commune de Pailharès a été adopté lors du Conseil municipal du 31 mars dernier. Le montant du budget s'élève à 1 106 656 €, dont 497 688 € pour la section fonctionnement et 608 967 € pour la section investissement.

Au programme des investissements pour 2023 : la rénovation du premier étage et la finalisation du silo de bois déchiqueté pour la chaudière du bâtiment des Gîtes, la remise en état des jeux du Terrain Meillat, le fleurissement de la commune, de nouvelles guirlandes de Noël, des étagères pour la bibliothèque et diverses rénovations de ponts, chemins et routes communales, dont celle du pont de Gamon.

En 2023, malgré l'inflation, les taux d'impositions communaux n'augmentent pas.

Le budget détaillé est disponible à la consultation en mairie.



VIE DU VILLAGE

Randonnée

Le 23 avril dernier, l'association les Amis de Pailharès et le Comité des Fêtes de Vaudevant organisaient une randonnée reliant Pailharès à Vaudevant.

Les 162 inscrits ont marché sur les trois parcours différents qui étaient proposés pour relier les deux villages, dans une bonne ambiance malgré un vent bien présent.

À l'arrivée, la soupe à l'oignon et la tome en salade ont été très appréciées.



BON À SAVOIR

Obligation de débroussaillage

À Pailharès, chacun se souvient de l'incendie terrible d'août 2003 qui dura cinq jours et détruisit 1 350 hectares. Avec le changement climatique, le risque de feu s'intensifie et chaque année, la saison des feux de forêt s'allonge.

Pour assurer la sécurité des riverains et des habitations face à ce risque incendie de plus en plus prégnant dans un contexte de sécheresse, nous vous rappelons que le code forestier (article L:134-6) oblige les propriétaires, situés en zone boisée et à moins de 200m des bois, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé les abords des habitations, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50m, et sur la totalité du terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement.

Le débroussaillage vise à diminuer l'intensité d'un incendie en diminuant la quantité du combustible présent aux abords des habitations et à ralentir la progression d'un incendie en créant une discontinuité dans la végétation. Concrètement, moins il y a de matière combustible disponible, moins le feu sera puissant ; plus un arbre sera isolé d'une habitation ou d'un autre arbre, plus le feu aura de mal à se propager.

Techniquement, il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. Les branches basses présentes sur le bas du tronc des arbres restants doivent aussi être élaguées.

Le débroussaillage est la mesure

AGENDA

TOUS LES JEUDIS

Club d'échecs

Salle Billon - 20h

Ouvert à tous niveaux. Contacter Mellyss au 06 31 37 36 29 pour plus d'infos.

VENDREDIS 5 ET 19 MAI 2023

Soirées jeu de société

Salle Billon - 19h

Ouvertes à toutes et tous. Organisées par l'association Monluc.

VENDREDI 12 MAI 2023

Conseil municipal

À 20h en salle du conseil.

L'ordre du jour sera mis en ligne sur pailhares.fr quelques jours avant la date.

DIMANCHE 28 MAI 2023

Agricoureuses

Nectardéchois - de 16h30 à 22h

Radio Kaizman amène sa « Block Party » dans vos communes. Ces fêtes de quartier apparaissent dès les années 70 aux États-Unis, et contribuent à l'éclosion de la culture Hip-hop, venue de la Soul et du Funk. C'est avec cette même intention qu'ils viendront nous secouer pour une petite heure de fête. Hip-Hop Brass Band - 55mn - Tout public.

Visite de Nectardéchois, dégustations et ventes de jus de fruits. Spectacle à 18h. Assiette avec Vol au Vent à réserver au 06 73 84 50 59. Organisé par Quelques p'Arts et Nectardéchois. Infos : 04 75 06 12 18 - quelquesparts.fr.

préventive la plus efficace pour limiter les dommages aux habitations et à ceux qui y vivent. Les retours d'expérience des grands feux montrent qu'une écrasante majorité des maisons détruites par l'incendie n'étaient pas débroussaillées.

Par ailleurs, le débroussaillage permet de limiter les départs de feu (l'humain est dans plus de 90% des cas à l'origine d'un départ d'incendie) et permet aux pompiers, qui mettent leur vie en danger pour éteindre le feu, d'intervenir de manière plus sécurisée.